

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Benoit Bouchard	1.1 Maire	55 167	19 422	12 252	
Daniel Morin	1.2 Maire suppléant	18 338	9 169	2 582	1 273
Lynne Colquhoun	1.3 Conseiller	15 792	7 896		
Vincent Guillot	1.4 Conseiller	15 792	7 896		
Jean-François Paradis	1.5 Conseiller	15 792	7 896		
Marie-Pierre Labelle	1.6 Conseiller	15 792	7 896		
Martine Giroux	1.7 Conseiller	15 792	7 896	2 582	1 273

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).